

## **Commune de La Jonchère-Saint-Maurice**

### **Séance du conseil municipal du mardi 23 mai 2023**

Présents : Adeline Clédât, Gérard Dumont, Jean-Marie Horry (maire), Christophe Lafarge, Romain Laville, Denis Martinie (adjoint au maire), Christophe Palade, Gérard Prugnaud (adjoint au maire), Marie-Claude Servaes (adjoint au maire, démissionnaire)

Excusés : Céline Brunet (donne procuration à Jean-Marie Horry), Loïc Désir (donne procuration à Christophe Lafarge), Sonia Girardon (donne procuration à Gérard Dumont), Samuel Riverain (donne procuration à Adeline Clédât), Vincent Soumagnas (donne procuration à Gérard Prugnaud)

Secrétaire de séance : Denis Martinie

#### **① Approbation du procès-verbal réunion précédente**

Jean-Marie Horry donne lecture du compte-rendu de la séance du vendredi 14 avril 2023. Celui-ci ne faisant l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### **② Nomination adjoint en remplacement d'un adjoint démissionnaire**

Suite à la démission de Marie-Claude Servaes de sa fonction de 1<sup>er</sup> adjoint au maire pour raison familiale, Jean-Marie Horry indique qu'il a sollicité Gérard PRUGNAUD et Denis MARTINIE respectivement 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint pour occuper ce poste ; ces derniers ont décliné cette proposition.

Jean-Marie Horry précise également que les services préfectoraux, consultés par ses soins, ont porté à sa connaissance que la commune ayant une population inférieure à 1.000 habitants, il n'était pas exigé la parité pour les postes d'adjoints ; il était également spécifié que l'adjoint, nouvellement élu, pouvait occuper le même rang, dans l'ordre du tableau ; que son prédécesseur.

Après mûre réflexion, Gérard Dumont accepte d'être candidat.

Il est rappelé que cette élection doit se faire à bulletin secret et à la majorité absolue.

Jean-Marie Horry fait procéder au vote ; le dépouillement est effectué par Romain LAVILLE (plus jeune conseiller) et Pierre PELOTON qui assistait à la séance du conseil municipal.

Votants : 14 ; Gérard Dumont : 12 voix, bulletins blancs : 2.

Gérard Dumont, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Les membres du conseil municipal le félicitent ; celui-ci les remercie pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

#### **③ Adoption Convention Urbanisme-Autorisation droit du Sols – Communauté de communes ELAN**

Cette nouvelle convention définit le rôle de chacun. Ce service est offert aux communes qui disposent d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte communale. Les dossiers sont déposés sur la plateforme « SVE » et sont instruits par le service Urbanisme de la com com ou par la mairie en fonction du type de dossier. Les dossiers sont enregistrés sur l'application « Sit@del » via le service instructeur. En contrepartie de son aide à l'instruction, ELAN ne demande pas de participation aux communes.

Christophe Palade est plus ou moins convaincu par cette nouvelle convention et notamment sur la connaissance du terrain. Jean-Marie Horry précise qu'il ne peut pas y avoir de vice de forme par rapport à la vente de terrain.

Marie-Claude Servaes s'interroge sur la participation de la DDT pour l'instruction des dossiers. Jean-Marie Horry précise que la DDT n'est pas sollicitée. Ce service conventionné permet de regrouper toutes les pièces justificatives.

Jean-Marie Horry précise que la convention relative à l'assainissement a été modifiée également. La durée de cette convention est d'un an et les parties peuvent se rétracter pendant cette période.

#### **④ Participation financière aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - SIVU**

L'école de La Jonchère est toujours sur un rythme non dérogatoire de 4 jours et demi. Il est prévu la mise en place de TAP organisés par les animateurs du SIVU des Puys et Grands Monts. Nous devons payer les prestations de ce service qui s'élevaient pour l'année scolaire 2022-2023 à 20 240 euros. Une subvention de 10 740 euros est accordée par l'Etat, ce qui représente une aide de 47 euros / élève / an. Deux autres communes sont sur cette organisation : l'école de Saint Sulpice-Laurière avec une prestation de 5 594 euros, et l'école de Jabreilles-les-Bordes avec une prestation de 8 221 euros. Le conseil municipal autorise le maire à régler la contribution de 20 240 euros au SIVU des Puys et Grands Monts pour les Temps d'Activités Périscolaires 2022-2023 (13 voix pour, 1 abstention : Denis Martinie)

### ⑤ Prêt à taux bonifié 2023

Jean-Marie Horry présente les conditions de ce prêt aux membres du conseil municipal : 6 000 euros, taux 2,07 %, 50 € de frais de dossier. Prêt demandé par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin. Ce prêt pourra être affecté aux travaux à réaliser place de la Bascule.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à contracter ce prêt à taux bonifié avec la Caisse d'Epargne du Limousin.

### ⑥ Demandes subventions et adhésions

- a) Collège de Saint-Sulpice-Laurière  
Demande de subventions de 50 euros / élève pour le voyage en Allemagne d'élèves de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> ; trois élèves de la commune sont concernés par ce voyage, Hugo et Ambre Delarivière, Valentine Martinie. Le conseil municipal accorde une subvention de 50 euros par enfant, la participation sera versée directement aux familles (13 voix pour, 1 abstention : Denis Martinie)
- b) OCCE Coopérative scolaire La Jonchère  
Tous les ans, l'Ecole organise 5 sorties de fin d'année scolaire pour les classes de l'école et/ou l'organisation d'une classe de découverte et 4 sorties de fin d'année. Denis Martinie précise que pour l'année scolaire 2022-2023, le programme est le suivant : une classe de découverte dans le Cantal pour les 23 élèves de CM1-CM2 (du 20 au 24 mars, « activités nordiques, biodiversité et patrimoine sur le grand volcan »), pour les 22 élèves de PS-MS, sortie à la bibliothèque multimédia du Père Castor à Meuzac, pour les 23 élèves de GS-CP, sortie à Feerland, pour les 38 élèves de CE1-CE2 et CM1, sortie sportive au lac de Saint Pardoux. Le conseil municipal accorde une subvention de 1600 euros à l'OCCE Coopérative scolaire La Jonchère pour l'organisation des sorties scolaires de fin d'année et la classe de découverte (13 voix pour, 1 abstention : Denis Martinie)
- c) Association le Cinoch'  
Jean-Marie Horry présente le dossier complet de demande de subvention du Cinoch'. Denis Martinie précise que cette association n'a pas effectué de demande de subventions depuis 2019, en raison de la baisse des activités pendant la période de pandémie. La présence d'activités culturelles liées au 3<sup>ème</sup> art est essentielle et importante pour notre commune éloignée des salles de cinéma de Limoges. Ces activités favorisent le lien social et convivial avec le public accueilli. Le partenariat avec Ciné-Plus-en-Limousin permet au Cinoch' de présenter 2 à 3 films par mois dans les salles des fêtes de La Jonchère-Saint-Maurice (depuis 2013) et de Saint Sulpice-Laurière (depuis 2009), et pour une séance en plein-air au mois d'août. Le conseil municipal valide la demande d'une subvention de 250 euros à l'association le Cinoch' pour l'année 2023 (13 voix pour, 1 abstention : Denis Martinie)
- d) Centre Régional des énergies renouvelables  
Pas de subvention accordée. La communauté de communes ELAN est adhérente à cette association
- e) ADM 87  
L'Association départementale des maires de la Haute-Vienne propose des formations aux élus municipaux et donne des informations juridiques. L'ADM87 est complémentaire à l'AMRF (association des maires ruraux de France). L'adhésion est fixée à 0,249 euro / habitant soit une

adhésion de 208,91 euros pour la commune de La Jonchère. A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle l'adhésion à l'ADM87 pour un montant de 208.91 euros pour l'année 2023

f) La Fondation du Patrimoine

Elle intervient notamment sur la protection et la rénovation du patrimoine bâti et du petit patrimoine. Elle peut apporter une aide notamment par rapport au patrimoine de l'église et aux objets culturels qui la composent. Adhésion de 75 euros en 2022. Monsieur le maire fait lecture du courrier du 10 mars 2023 de M. Alain Soularue, Président de la délégation départementale de la Fondation du Patrimoine (région limousin), qui remercie les communes pour leur soutien. A l'unanimité, le conseil municipal valide l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200 euros pour l'année 2023

g) Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

Notamment, il donne des conseils et un avis par rapport aux constructions, aux aménagements et aux rénovations des projets liés à l'architecture des habitats. Pour notre commune, nous pourrions bénéficier de conseils par rapport à l'église, à la maison de la santé pluridisciplinaire, à la rénovation énergétique de l'école, à l'aménagement de la place de la Bascule. Pour les villes de moins de 5000 habitants, l'adhésion est de 150 euros. L'adhésion était de 150 euros en 2021. A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion au CAUE pour un montant de 150 euros pour l'année 2023.

**⑦ Création d'un poste (accroissement temporaire d'activité)**

En perspective du départ à la retraite de Corinne Lauverjon, et devant l'incertitude des effectifs de l'école et suivant les conseils du CDG de la Haute-Vienne, le conseil municipal envisage de recruter pour un contrat de 12 mois dans le secteur de la petite enfance, un agent municipal au grade d'ATSEM. La personne recrutée sera affectée à la classe des grandes sections de maternelle, et Anaëlle Redon actuellement faisant fonction d'ATSEM pour la classe des grandes sections de maternelle, basculera sur la classe des Tout Petits, Petits et Moyens de maternelle au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur le grade d'ATSEM et à l'échelon supérieur à l'échelon actuel. Le maire l'incitera à effectuer une formation d'ATSEM.

Adeline Clédat demande si des personnes ont présenté leur candidature. Jean-Marie Horry précise que trois lettres de candidature ont été reçues à ce jour dont une candidature avec rapprochement de conjoint, et une candidature recommandée par la municipalité d'Ambazac.

Marie-Claude Servaes demande si une candidature de Razès proposée par une enseignante de l'école a été reçue. Monsieur le maire n'en a pas eu connaissance.

Concernant le personnel technique, Monsieur le maire précise que Thibaut Pittet a été embauché pour une période de 5 mois du 24/04 au 30/09/2023. Notamment, cet emploi portera sur l'organisation des équipes sur le terrain. En mi-temps thérapeutique, M. Pittet pourra prétendre à un temps complet si la quantité de travaux augmente.

**⑧ Acquisition parcelle SNCF**

La municipalité est restée de nombreuses années sans nouvelle d'une parcelle de la SNCF et du bâtiment « Gare petite vitesse » à proximité de la gare actuelle. Monsieur le maire lit un courrier du 11/05/2023 de Nexity, SNCF réseau. Celui-ci spécifie le paiement d'une taxe foncière de 400 à 500 euros par an. Nexity propose des conditions de vente du bâtiment (95m<sup>2</sup> environ) et du quai de déchargement (429 m<sup>2</sup> environ) pour un montant de 500 euros HT auquel il conviendra d'ajouter les frais de notaire, les frais de publication, de diagnostics, de géomètre-expert, frais liés à la pose et à l'entretien de la clôture.

Marie-Claude Servaes demande si le bâtiment contient de l'amiante.

Christophe Lafarge précise que le toit est en ardoise.

Christophe Palade demande où en est la réflexion sur un projet.

Jean-Marie Horry a demandé à Nexity de voir l'intérieur des locaux avant de déterminer la vocation qui pourrait être envisager pour ce local (associatif ? patrimonial ? stockage ?)

Christophe Lafarge indique qu'il faudra sécuriser le bâtiment par une clôture côté voie ferrée.

Jean-Marie Horry indique qu'un diagnostic réglementaire sera effectué par Nexity. Les portes du bâtiment sont rivetées.

### ⑨ Validation sous-traitant travaux AEP réseaux fuyards

L'entreprise Halary soustraite la réfection des voies prévue ces jours-ci. La société Massy TP est en charge de la réfection de la chaussée. La mairie a l'obligation de valider l'entreprise choisie par l'entreprise Halary. Deux types de réfections ont été proposées : un enrobé à chaud pour le carrefour de la Tantauie, un bicouche pour l'avenue de la Gare. Logiquement, le carrefour de la Tantauie devrait rouvrir le 9 juin en attendant le séchage de la dalle de 25 cm d'épaisseur réalisée par la SOTEC.

### ⑩ Régime indemnitaire

En remplacement des régimes CIA et ICFE, le régime RIFSEEP est mis en place dans le cadre de l'évolution de carrière dans la fonction publique. Les critères et les barèmes sont pris en compte et ce nouveau régime permettra d'accéder aux demandes de certains salariés.

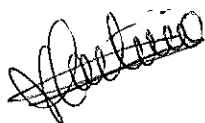
### ⑪ Questions diverses

- a) Présentation du compte-rendu de la réunion de la commission vie associative et vie locale du 26 avril par Denis Martinie avec notamment le calendrier des manifestations du 7 mai au 9 septembre, et la réunion préparatoire du mercredi 7 juin (19h) au 1<sup>er</sup> forum des associations du samedi 9 septembre
- b) Gérard Prugnau informe les membres du conseil des prochains travaux d'abattages des arbres rue du Parc en fin de semaine (parcelle limitrophe à la propriété Soumagnas)
- c) Jean-Marie Horry demande aux conseillers présents de présenter leur candidature pour les commissions et groupes de travail de la communauté de communes ELAN, notamment pour pourvoir aux remplacements de Marie-Claude Servaes :
  - Tourisme : Adeline Clédât, Jean-Marie Horry, Aurélie Trentalaud
  - Ressources humaines : Jean-Marie Horry (titulaire), Gérard Dumont (suppléant)
  - Petite enfance, jeunesse, école de musique et de danse : Gérard Dumont (titulaire), Marie-Claude Servaes (suppléante)
  - Gestion des zones d'activités économiques : Jean-Marie Horry (titulaire), Gérard Dumont (suppléant)
  - Agriculture : Aurélie Trentalaud
  - Communication, relations extérieures : Gérard Dumont (titulaire), Adeline Clédât (suppléant)
  - Développement durable, transition énergétique et déchets : Denis Martinie (titulaire)
  - Patrimoine : Jean-Marie Horry (titulaire)
  - Gens du voyage : Jean-Marie Horry (titulaire)
  - Actions culturelles, sport, vie locale : Denis Martinie (titulaire)
  - Eau, assainissement : Denis Martinie (titulaire), Jean-Marie Horry (suppléant)
  - Voirie, chemins : Jean-Marie Horry (titulaire), Gérard Dumont (suppléant)
  - PCAET : Jean-Marie Horry, Denis Martinie, Marie-Claude Servaes et Samuel Riverain (titulaires)
- d) Jean-Marie Horry communique des informations sur les prêts proposés par le Crédit Agricole : 4,86% sur 15 ans, 5,26% sur 20 ans
- e) Gérard Prugnau communique la date de rendez-vous avec le notaire au sujet de la parcelle de M. Loubeyre, jouxtant la Maison de Santé Pluridisciplinaire (lundi 12 juin 2023)
- f) Adeline Clédât informe sur les problèmes rencontrés sur le réseau téléphonie et internet de SFR et Bouygues télécom ; par message du 22 mai, les opérateurs ont annoncé un retour à la normale à partir du 26 mai.

- g) Gérard Prugnau fait le point sur les travaux de vidange du plan d'eau : la vidange a commencé, le niveau d'eau baisse de 20 cm par jour ; la récupération des poissons devrait s'effectuer le 31 mai
- h) Jean-Marie Horry fait état des remerciements des associations pour les subventions récemment attribuées : l'association Puys et Grands Monts, l'ASLJSM 87 (football), la Mission Locale de la Haute-Vienne
- i) Jean-Marie Horry informe sur la demande auprès du SEHV pour prétendre à des achats groupés de granulés bois pour le chauffage ; pour information et en raison de la crise économique, le tarif des granulés est monté jusqu'à 550 euros / tonne, alors qu'il était de 270 euros / tonne il y a un an ; Jean-Marie Horry s'interroge sur la souplesse d'un tel dispositif s'il vient à manquer des matières premières en 2023-2024.
- j) Marie Claude Servaes s'interroge sur les marquages effectués dans le bourg route de Limoges ; Il s'agit de repérage pour la réfection de la chaussée (plaque d'enrobé)
- k) Travaux sur le réseau ENEDIS jusqu'au début du mois de juillet (information auprès des particuliers par sms)
- l) Nouveau gîte de groupe sur la commune : 8 personnes, carrefour rue de Saint-Léger, route de Limoges (voir site internet : Gîte de France)
- m) Jean-Marie Horry envisage un « rajeunissement » du site internet d'ici la fin de l'année et souhaite que la PLU soit à nouveau révisé pour permettre notamment la mise à disposition de zone constructible
- n) Prochain conseil municipal serait certainement programmé début juillet selon le cahier des charges des architectes sur le projet d'agrandissement de la MSP

Fin de la séance à 22h30

Denis Martinie  
Secrétaire de séance



Jean-Marie Horry  
Le Maire

